Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra surcendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit ou bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis en parlant en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX-lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le steam-vapeur fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les samedis, à 4 heures du matin, et revviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en regagnant la rivière, il ira à un mille de Covington, et revenir de retour ici, le lendemain (jeudi.)

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire ses voyages du lac, continuera à l'avenir à faire ce trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

A VENDRE.

La goélette fine voilière **ROSE IN BLOOM**. Pour les conditions, s'adresser à Fort Jackson, vis-à-vis la place d'armes, ou à

MEDELICE THOMAS,
13 sept no. 77, rue de la Levée.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Pro[illegible]

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 novembre,	15 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre;	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RA[illegible]

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre.	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine [illegible]

De la N.-Orléans.	*De New-York*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire, **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STR[illegible]

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces navires sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Les paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov

GARE AUX CONTREFACTEURS.

Un certain remède préparé par une personne nommée "*Potter*" a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de "*Catholicon de Potter*". — Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se prémunir contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les empoisonneurs, agents, tiennent constamment un assortiment chez

DUCONGE & FEYCHAUD.
2 oct Rue de Chartres, No. 89.

A LOUER POUR UN AN.

Le magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Kirkpatrick, avec ou sans le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, etc; situées rue des Magasins, encoignure de la rue Sainte. S'adresser à M. WALTON;
18 oct rue de la Douane, No. 14.

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour commis, situés du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à
6 sept SAML P. MORGAN & CO.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Domaine. Elle envoi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—3m

Le soussigné offre à vendre les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawbacks*—500 barriques vin des marques Bergasse, Légier, Ponset et fils; 400 paniers bouteilles; 200 demi do. do.; 124 barils vin imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; 200 do. vin St Georges; 50 barils finagre; 4 jarres anchoiques 150 caisses balsamus assorties; 3 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses absynthe de Neuchatel; 50 do. eau de fleurs d'orange; 170 paniers bouteilles; 100 caisses savon; 20 do. fromages de Hollande; 17 paniers bouchons.

F. H. PETITPAIN,
22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans—Présent, l'hon. Chs. Maurian, juge—8 octobre 1832.—*Gabriel Mangeot vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cession dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement absent, soit tenue par la cour, samedi 10 novembre prochain, à 10 heures du matin, afin de décider les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

13 oct—12,3m. F. BUISSON, dép. greff.

A VENDRE.—864 pots en porcelaine blanche, une belle assortiment en or, à l'usage des pharmaciens, étalagistes, ensuite chez

FORESTIER.
6 oct

REMEDE TARTRE.—4 barils remède tartre en cahiers, 3 do do [illegible] du brick Lexington, de Marseille, [illegible]

F. H. PETITPAIN,
26 oct encoignure Chartres et Toulouse.

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—153 balles de toile à draps grise, 4.4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par

LINCOLN & GREEN.
20 oct

100 BALLES Couvertures françaises 3 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

J. MAGER.
23 oct

BON vin de table, à 4 piastres le gallon ne démille pas moins de 2 gallons.

Cafés Leveslin la livre.

Sucre [illegible] de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre de pays, do. do. 10 livres, 12 livres, 14 livres } à la piastre.

Véritable [illegible] de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, huile de cannasse française, quinquaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. en magasin de

ANTOINE MICHOUD,
Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.
25 sept—1m

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, de manufactures du Nord, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
dpr. sept Rue Royale, No. 117.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGE & FEYCHAUD,
14 juillet rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec galons en argent. En magasin; une quantité de Vanières, Barouches, Tilburis et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

M. WALTON.
22 sept rue de la Levée.

A VENDRE.

Une **HABITATION** située dans la paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne à l'autre. Les autres fossés mondés sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en rapport depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briquetée entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à bras, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres en ayant besoin de réparations.

CONDITIONS.—Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, avec billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, elle sera offerte en vente publique à l'encan. Elle sera vendue en un seul bloc, ou par lots d'un ou plusieurs arpens, mais dans ce dernier cas, aucune vente ne sera reconnue bonne que si le tout est vendu. S'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron; et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—4m.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mules ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.
24 juil—6m C. E. DUFAU.

VINS DE BORDEAUX.

LE soussigné offre à vendre une partie de vin en débarquement du navire Missouri de Bordeaux, consistant en:—

28 Barriques Vin rouge Montferrand,
12 do. do. Medoc, 1827,
20 demi barriques vin de Grave, 1828,
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Grand Larose
12 do. de 24 demi do. } 1825.
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Chateau Lafitte 1825.
12 do. de 24 demi do. }
47 caisses de 12 blles. vin rouge St. Julien 1827.
47 do. do. do. do. Medoc 1827.

F. & H. PETITPAIN,
29 oct encoignure Toulouse et Chartres.

REÇU par la barque Adélaïde de Liverpool; 3000 pieds de chaînes à porteuse; 100 douzaine pioches crêbles à colets tordus assorties No. 1 à 3: 150 do. pelles à deuilles modèles assorties; 80 do. pioches façon de la Caroline; 1 boucaut de cornes à pieux à bardeaux, 2 do. pioches de haras assorties; 20 tierçons de chaînes à mailles courtes assorties de 5-6 à 1; 4000 paires crochets et pitons &c., assortis de 3 à 24 pouces; 500 paires cachoires en cuivre, avec et sans pieds; un assortis est d'anneaux, 1 do. de boîtes à sucre vernis sacs, 1000 paniers chaînes de trains, assorties de 6½ à 8 pieds; 2 paniers de cornières de chandières en tôle, assorties; 100 baril cloux forgés fins, têtes de diamant et autres; 200 do. gros cloux forgés, à bordage de 3½ à 12 pouces.

F. PASCAL,
29 oct rue de la Levée, No. 55.

20 BALLES toile de coton écrue 4-4, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Boston, venant de Boston, à vendre par

LINCOLN & GREEN.
23 oct

DEMANDE

ON demande deux ouvriers carossiers: s'adresser chez Mr. Wm. H. Ireland, encoignure des rues Magasin et Girod. 25 oct

BIERRE BLANCHE ET PORTER.—50 boucauds Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Supa, et à vendre par

S. P. MORGAN & CO.
9 oct

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep—1m

ELIXIR DE MAPHYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & FEYCHAUD, droguiste,
2 oct rue de Chartres, No. 89.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orleans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 octobre 1832—*Wm. Riles Knight contre ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire étant acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jn. Cuvillier, notaire, le lundi 3 décembre prochain, pour là et alors délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire—et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Extrait des minutes.
31 oct—1t 2p. F. BUISSON, Greffier.

2040 ESPANES papier de paille de différentes grandeurs, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
13 oct Rue Royale, No. 117.

A VENDRE.—Trois jeunes nègres, pour le paiement desquels on prendra en partie des bagues à une évaluation raisonnable, si cela convient au Pacquéreur. S'adresser à Wm. H. IRELAND, Encoignure de rues Girod et Magasins, faubourg Ste. Marie. 12 oct

CAFE supérieure qualité, à vendre par

J. MAGER.
11 oct

A LOUER—Une jeune nourrice, garantie très saine, ayant perdu son enfant et étant à 2 semaines lait. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 oct

CACAO—125 sacs cacao de Caracas, à vendre par

VICTOR de la COVA & FRERE.
9 sept No. 51, rue St. Louis

PAPIER—700 rames papier à enveloppe, et 80 dito papier satiné, récemment reçus et à vendre par.

26 oct THAYER, BURD & CO.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, en débarquement du brick Orleans, de Bordeaux.

150 barriques vin rouge de St-Julien, St.-Estephe, 60 demi barriques dito, de St.-Julien et Pauillac médoc; 350 tierçons vin blanc, de Sauterne, Graves et autres; 3000 caisses vins rouges et blancs, par bouteilles et demi bouteilles, assortis dans toutes les qualités; 50 tierçons vinaigre blanc 1re. qualité; 10 demi pipes eau de vie de Cognac; 25 barils par 18 gallons, vieille eau-de-vie, Cognac et Armagnac; 100 damejannes vinaigre blanc; 53 auto-tonelles, dito. résolute; 43 caisses huile d'olive, par douzaines; 100 dito dito par 12 flacons cases à l'eau de vie; 100 dito dito fruits assortis dito; 200 paniers anisette surfine; 100 [illegible] liqueurs assorties 1re. qualité; 400 demi boîtes sardines à l'huile; bouchons lange fins pour bouteilles et demi-bouteilles; mastic pour cacheter les bouteilles &c. &c.

Par l'Olympia du Hâvre. Vin de Champagne d'Ay, année 1825; dito de Bourgogne Mousseau 1825 par bouteilles et demi bouteilles.

En magasin d'importation antérieure 150 barriques vieux vins rouges, de St Stephe, Chateaux Latour, Margaux, Lafitte et St. Brion; 300 boîtes de Sardines à l'huile de Colin; 200 seringues à soi-même; serrures françaises, 3, 6, et 7 pouces; 20 caisses marmelades 1re. qualité; 300 caisses liqueurs fines; 1000 caisses vins rouges et blancs; &c. &c. 31 oct.

REÇU par le navire Nouvelle et autres bâtimens arrivés du nord, 28 barils huile de lin huile anglaise; 36 cheminées à la Franklin, à 9 plaques, de différentes grandeurs; quelques barils de résine clarifiée; 3 bonnaux de poêle à plâtrer; 10 boîtes de tamis en fil d'acier, fil de fer, différens et grandeurs assortis.

F. PASCAL,
19 oct rue de la Levée, No. 55.

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir, Le Négrier, aventures de mer par Edouard Corbière, Madeleine, par Paul de Kock, 4 vol., Scène de la vie privée, par H. de Balzac, 4 volumes, Les cent contes drolatiques, do. 1 vol. Indiana, par G. Sand, auteur du Lélia et Blanche.

E. JOINS & Co.
18 oct rue de Chartres, No. 113.

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre à leur établissement au bassin Carondelet, bois de charpente, dit, de pin pour bateaux à vapeur, bois de chauffage, charbon, sable, coquilles, brai, goudron, chaux, &c.

C. GUESNARD & ALPUENTE.
18 oct

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la goélette Pomone, sont priées de faire connaître le montant de leur réclamations sous le plus bref délai.

C. GUESNARD & ALPUENTE.
18 oct. au bassin Carondelet.

MAGASIN

DE GRAINES DE JARDINAGE.

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 55, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois d'une cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Betteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Persil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, long et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifie,
Chèrrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités.	Zélande,
Squashes, touffus et longs.	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,
22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes merveilleuses cures que son remède a opérées, publie les [illegible] suivants. Les personnes qui pourraient [illegible] son remède, pourront le voir chez [illegible] No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle. Orléans, 30 *juin* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, savoir depuis le traitement est assez bien rétabli pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement récouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de ne conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole.

W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL,
FD. DURCY.

Nlle.-Orléans, 10 *février* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Il offre ses remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

François Briault,

FABRICANT DE COUTELLERIES, ET FAISANT LES REPASSAGES.

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de Coutellerie française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de couteillerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil; fait les raccommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

8 oct—3m

124 BALLES sacs de pitre et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Madère, ayant droit au drawback, reçus par le brick Lewitts de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
Rue Royale, No. 117.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fond de *cabaret et café* situé au bayou St. Jean, *dans la maison appartenant à Mr. Jean Laurent*, la situation est avantageuse pour le commerce, la personne ne veut s'en défaire que parce que ses affaires l'appellent en ville. S'adresser pour les conditions, au Cafe, vis-à-vis l'Hôtel Richardson. 15 oct—1t

100 BARILLETS sucre raffiné, de 100 livre, chaque, en débarquement et à vendre par.

18 sept LINCOLN & GREEN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. Millaudon vs. W. Carpe.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le jeudi, 15 novembre, à 4 heures, au principal, une petite machine à vapeur, saisie dans l'affaire ci dessus.

LS. DAUNOY,
16 oct Marshal.

J. Lambert vs. W. Barrett.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smithjunge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le mercredi 14 novembre, à 4 heures, au No. 35 rue Poydras, une quantité de bouteilles pour melasses; tierçons, barils, saisie dans l'affaire ci-dessus.

31 oct L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Chs. Maynard, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 10 novembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier et Union, divers articles de maison, tels que meubles, &c. Saisis dans la poursuite de Peuch, Bein & Hullain.

30 oct L. DAUNOY, marshal.

William Kerby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 9 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, vis à vis du bureau du Marshal, une montre d'argent patentée, saisie dans l'affaire ci-dessus.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

J. M'Mullen vs. J. Delaney, L. O'Neil vs. J. Delaney, J. Mong vs. J. Delaney.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, dans les affaires ci dessus, j'exposerai en vente, à la Bourse, vendredi, 9 novembre prochain, à midi, 1200 yards de sable de batture, située vis-à-vis l'habitation de M. Charles Caffin, à deux milles de la ville, saisis par privilège.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de Navigation de la N-Orléans vs. La goélette Esperance, le capitaine et les propriétaires

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 28 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues des Chartres et St. Louis, la goélette Esperance, ses agrès et appareaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la cité de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Nalades, sur cent vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Nalades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Nalades, sur cent vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Nalades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Nalades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

CHOLERA-MORBUS.

NOUS extrayons du Journal de Médecine un Traitement très simple qui, dit ce journal, a parfaitement réussi, notamment, sur 240 cholériques tous ont été guéris, à l'exception de deux qui n'ont pas voulu se soumettre à la médication suivante:

Aussitôt qu'une personne est attaquée du choléra, on la fait mettre de suite dans un lit chaud, garni de couvertures chaudes; on fait chauffer la préparation qui doit être employée comme liniment, et on en frotte fortement, et sans interruption, les mains et les pieds du malade; pendant cette opération on lui fait prendre un verre d'une forte infusion de camomille et de coquelicot; au bout de quinze minutes, on observe que le malade entre en transpiration, on le laisse ainsi couvert pendant deux ou trois heures sans lui permettre de s'endormir, au bout de cette espace de temps, on lui enlève le superflu des couvertures; le malade alors se livre au sommeil qui dure quelquefois de 6 à 8 heures ce sommeil est ordinairement accompagné d'une transpiration légère; lorsque le malade se réveille il est très faible, mais le repos et une nourriture convenable suffisent pour le ramener à la santé.

On doit faire attention lorsque l'on a frotté le malade, de ne lui laisser sortir hors des couvertures aucune partie du corps, même la tête; le plus léger froid, lorsque la transpiration a lieu, aurait de graves inconvénients.

Si des crampes se manifestaient à l'estomac, il faudrait y appliquer des petits sacs remplis de cendres ou de son chaud; on applique aussi sur la région ombilicale une vessie pleine d'eau chaude; le grand point est de rétablir la circulation du sang vers la surface du corps.

L. GAMOTIS,
Rue du Camp, entre Gravier et Commune, No. 39.
6 nov

Nouvel et Splendide assortiment de toute espèce de montres, bijouterie, pendulerie, et articles de goût.

LE soussigné, récemment de retour du nord, informe ses amis et le public en général, qu'il est maintenant prêt à exposer un *superbe assortiment de montres*; patent Levers en or; do. argent; montres en or à échappement à ancre; à épines en or et en argent, un bel assortiment de montres de femmes, de différents prix; montres à réveil; porte-crayons en or et en argent; bagues; épinglettes et boutons montés en diamant; garnitures complettes en perles; boucles d'oreilles de corail, mosaïque, j'ais filagramme et perles; do. en perles et diamants; chaînes de sûreté d'hommes et de femmes; dés d'or et d'argent; tabatières d'argent; tabatières à musique peintes et grandes; boîtes à ouvrage pour les dames; canifs, poignards, pistolets de poche, lunettes d'or, d'argent d'acier, plaquées et d'écaille; étui de cartes à visites; grains de perles; corail taillé; colliers; et nombre d'autres articles de bijouterie et de goût qu'il serait trop long de détailler.

Aussi—Reçu par l'Olympia du Havre, un nouvel assortiment de pendules et autres articles.

N. B. Les détaillants et les colporteurs trouveront un grand nombre des articles ci dessus, ainsi que des montres d'argent et de cuivre en gros à un prix raisonnable.

En outre, un assortiment consistant en fournitures d'horlogerie, telles que limes, verres, ressorts, cadrans, aiguilles d'or, d'acier et de cuivre, cadrans de clés &c.

1er nov L. MUH.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Natchez de New York.

Fromage de Goshen, do. de Chester, beurre de Gosh. en barils et demi barils, moutarde anglaise en bocaux et en boites, 150 caisses savon No. 1 et 2, genièvre, rhum et eau de vie.

Ils ont aussi en débarquement du navire Missouri, de Bordeaux, vin de Montferrand, de Graves et de Laugoirans.

En magasin, reçu dernièrement 85 caisses pelards, garanties de 50 paquets.

Quelques bottrants et barils jambon de Cincinnati première qualité, préparés pour les familles.

CLAPIER & MIOUD,
31 oct encoignure Chartres et St. Pierre.

EN débarquement du navire Missouri, capitaine Birkett, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.

19 barriques Vin rouge de Médoc, vieux, supérieur,
102 caisses Vin rouge, vieux Médoc, do.
4 barriques Vin rouge,
4 tierçons Vin blanc supérieur,
51 sacs Bouchons fins, de 500 chaque sac,
1 caisse Peignes de corne assortis.
30 oct J. B. LABATUT.

20 BALLES 4-4 toile de coton écrue de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains en débarquement du brick Boston, venant de Boston, A vendre par [28 oct] LINCOLN & GREEN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments*—Mardi, 19 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugonin dans Jean Bart, h. c. l.; un TERRAIN de forme irrégulière, situé sur des Ursulines entre les rues Robertson et Claiborne, désigné par le No. 16, et ayant 40 pieds 7 pouces de face sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 105 pieds 8 pouces et ½ sur autre ligne, et 5 pieds 2 pouces ½ de large sur la ligne du fond.

Conditions; un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 139 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalves, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire. 26 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin: un nègre nommé HARRY, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
18 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, les esclaves suivans appartenant aux successions de James et Susan Dornley, savoir: Lewis nègre âgé de 28 ans, charretier et nègre de journée, Dick, griffe âgé d'environ 25 ans sujet aux crises, charretier et journalier; Layton, nègre d'environ 23 ans; Hester, négrite d'environ 14 ans.

Condition; un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

18 oct MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Y. Lewis, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 18 sep.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Short a présenté une pétition à la cour, à l'effet obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D. P. Stone